

Référence : C.N.267.2017.TREATIES-XI.B.22 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

CORRECTION À L'ANNEXE 1, APPENDICE 2¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et se référant à la notification dépositaire C.N.54.2017.TREATIES-XI.B.22 du 8 février 2017 par laquelle une correction a été proposée au texte russe de l'appendice 2 de l'Annexe 1 (modèle n° 2A de procès-verbal d'essai) de l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/235), communique :

Au 9 mai 2017, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections à la correction proposée a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué la correction requise dans le texte de l'Accord.

.... Le procès-verbal de correction correspondant est transmis en annexe.

Le 15 mai 2017



¹ Voir notification dépositaire C.N.54.2017.TREATIES-XI.B.22 du 8 février 2017 (Proposition de correction à l'annexe 1, appendice 2).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.



AGREEMENT ON THE INTERNATIONAL
CARRIAGE OF PERISHABLE FOODSTUFFS AND
ON THE SPECIAL EQUIPMENT TO BE USED
FOR SUCH CARRIAGE (ATP),
ADOPTED IN GENEVA ON 1 SEPTEMBER 1970

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS
INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES
ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER
POUR CES TRANSPORTS (ATP)
ADOPTÉ À GENÈVE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1970

PROCÈS-VERBAL CONCERNING A CORRECTION
TO THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À UNE
CORRECTION À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS it appears that the
Russian text of Annex 1, appendix 2
(Model No. 2A Test Report), of the
ATP contains an error,

ATTENDU que le texte russe de
l'appendice 2 de l'annexe 1 (modèle
n° 2A de procès-verbal d'essai) de
l'ATP contient une erreur,

WHEREAS the corresponding proposal
of correction has been communicated
to all interested States by
depositary notification
C.N.54.2017.TREATIES-XI.B.22 of
8 February 2017,

ATTENDU que la proposition de
correction correspondante a été
communiquée à tous les États intéressés
par la notification dépositaire
C.N.54.2017.TREATIES-XI.B.22 du
8 février 2017,

WHEREAS by 9 May 2017, the date on
which the period specified for the
notification of objections to the
proposal of correction expired, no
objection had been notified,

ATTENDU qu'au 9 mai 2017, date à
laquelle la période spécifiée pour la
notification d'objections à la
correction proposée a expiré, aucune
objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required correction
as indicated in the above
notification to be effected in the
Russian text of Annex 1, appendix 2
(Model No. 2A Test Report), of the
ATP.

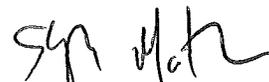
A FAIT PROCÉDER à la correction
requis au texte russe de l'appendice 2
de l'annexe 1 (modèle n° 2A de procès-
verbal d'essai) de l'ATP tel qu'indiqué
dans la notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Stephen Mathias, Assistant Secretary-
General in charge of the Office of
Legal Affairs, have signed this
Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Stephen Mathias, Sous-Secrétaire
général chargé du Bureau des affaires
juridiques, avons signé le présent
procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
15 May 2017.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
15 mai 2017.


Stephen Mathias